

Décision

Générale

colonial

Décision n° 891 du 8 septembre 1939.

n° 891

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 septembre 1939

Numéro JO

n° 514 du 30/09/1939

Date du numéro

30 septembre 1939

TEXTE INTÉGRAL

M. Gasse (Victor), président titulaire du tribunal de première instance, est nommé président du tribunal supérieur d'appel ad hoc pour connaître des affaires d'homologation: Ahmed Abdi contre Ibrahim Ahmed et Mohamed Ali, ministère public contre Mohamed Goura, dit « Dino », et consorts, et recevoir les serments de MM, Poisson, en qualité de président du tribunal indigène du 2° degré à Djibouti: Houillère, en qualité de président du tribunal indigène du Er degré, à Djibouti : Muller, sous-lieutenant, en qualité de président du tribunal indigène du 1° degré, à Dikkil. Avant d'entrer en fonctions, ce magistrat prèlera le serment prévu par la loi, l'arrête n° 980 du 29 septembre 1939 : L'assesseur adjoint Mokbel Saïd est remplacé dans ses fonctions auprès du tribunal indigène du 2° degré de Djibouti par l'Arabe Saïd Hauïdarous Safi.